



Data et IA en pleine confiance

Éthique et intelligence artificielle

Ecolab – CVRH “L’IA dans le pole ministériel”

- Qu'est-ce qu'une démarche éthique ?
- Quels sont les principes de référence en cas de doute sur le recours à l'IA ?
- Quelle est la portée de la démarche éthique ?
- Ressources utiles pour aller plus loin

Qu'est-ce qu'une démarche éthique ?

- Démarche volontaire
- Incertitude sur le bien-fondé d'une action (recours à l'IA)
- Questionnement de l'action par rapport à des valeurs que l'on s'impose de respecter
- Démarche casuistique : proportionner l'importance de certaines valeurs aux bénéfices et aux risques réels et potentiels de l'action à court et long terme

Il existe des « principes universels fondés sur des valeurs éthiques communes afin de guider le développement scientifique et technologique ainsi que les transformations sociales [...] en tenant compte de la responsabilité des générations présentes envers les générations futures. »

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme, Conférence Générale de l'UNESCO, Paris, 19 octobre 2005

AUTONOMIE

Dignité humaine et droits de l'homme
Autonomie et responsabilité individuelle
Vie privée et confidentialité
Consentement

NON-MALFAISANCE

Minimisation des effets nocifs

BIENFAISANCE

Protection des générations futures
Protection de l'environnement, de la biosphère et de la biodiversité
Maximisation des effets bénéfiques

JUSTICE

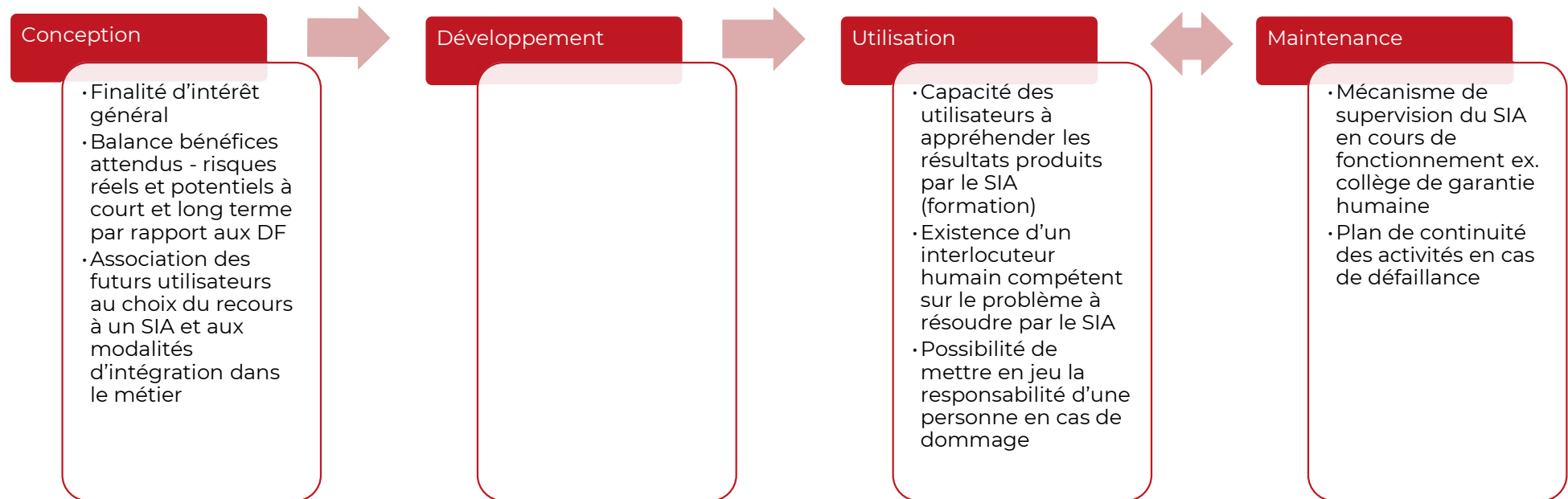
Protection des groupes vulnérables
Garantie d'égalité, de justice et d'équité
Non-discrimination et non-stigmatisation
Respect de la diversité culturelle et du pluralisme
Solidarité et coopération internationale
Partage des bienfaits à l'échelle nationale et internationale

Emergence de principes éthiques spécifiques aux enjeux liés au recours à l'IA dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques :

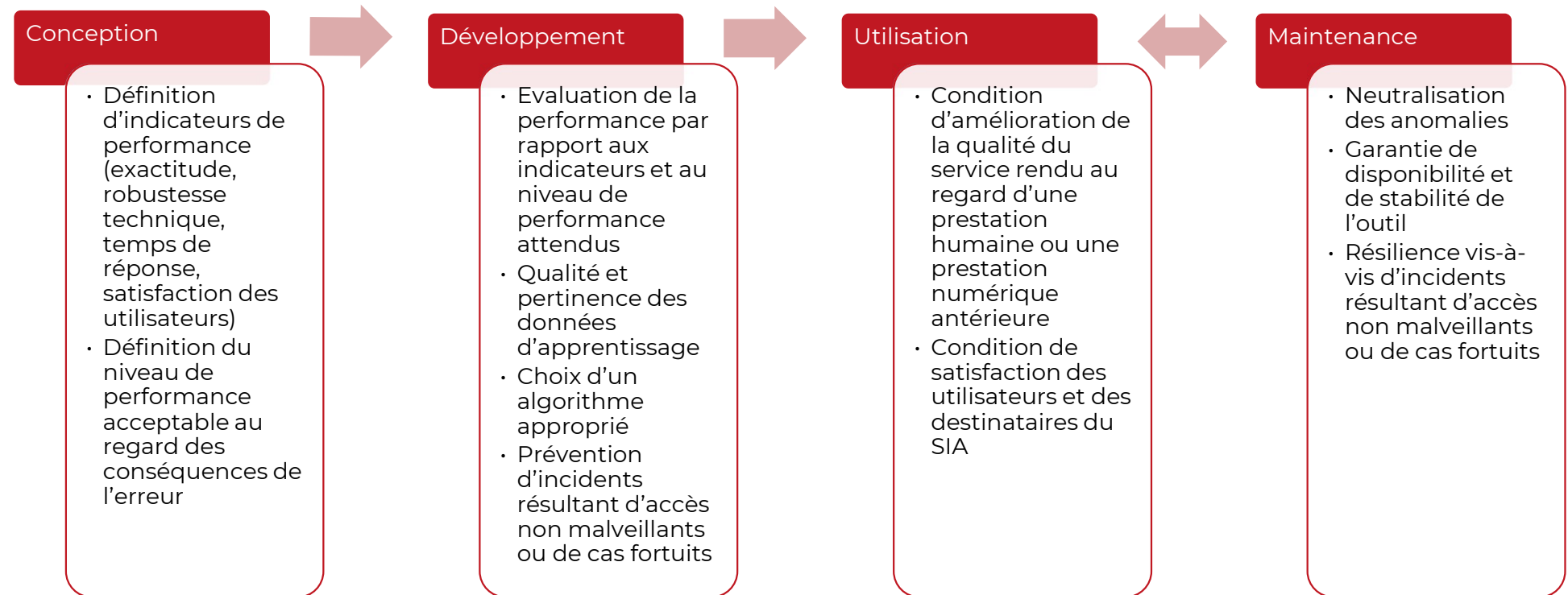
- Primauté humaine
- Performance
- Equité et non-discrimination
- Transparence
- Sûreté
- Soutenabilité environnementale
- Autonomie stratégique

Source : Etude à la demande du Premier Ministre « IA et action publique : construire la confiance, servir la performance, Conseil d'Etat, 31 mars 2022, accessible ici : <https://www.conseil-etat.fr/publications-colloques/etudes/intelligence-artificielle-et-action-publique-construire-la-confiance-servir-la-performance>

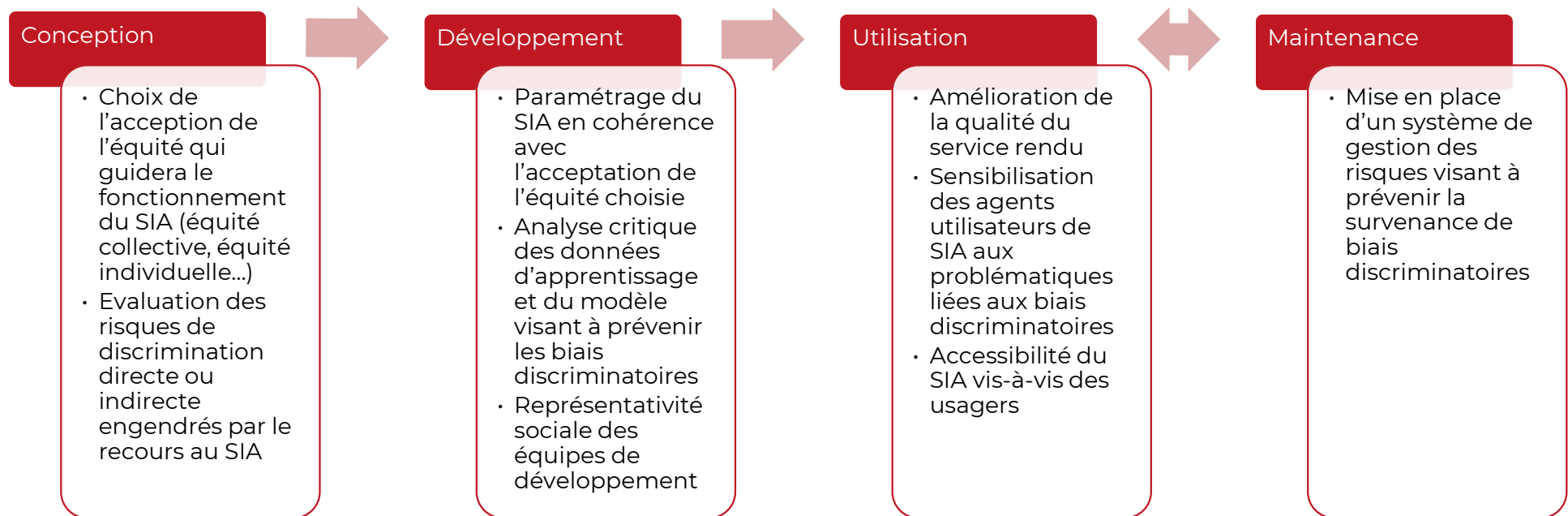
Primauté humaine : « Un humain doit veiller à ce que les SIA fonctionnent à son bénéfice, se porter garant de leur bon fonctionnement et répondre des conséquences de ses dysfonctionnements. »



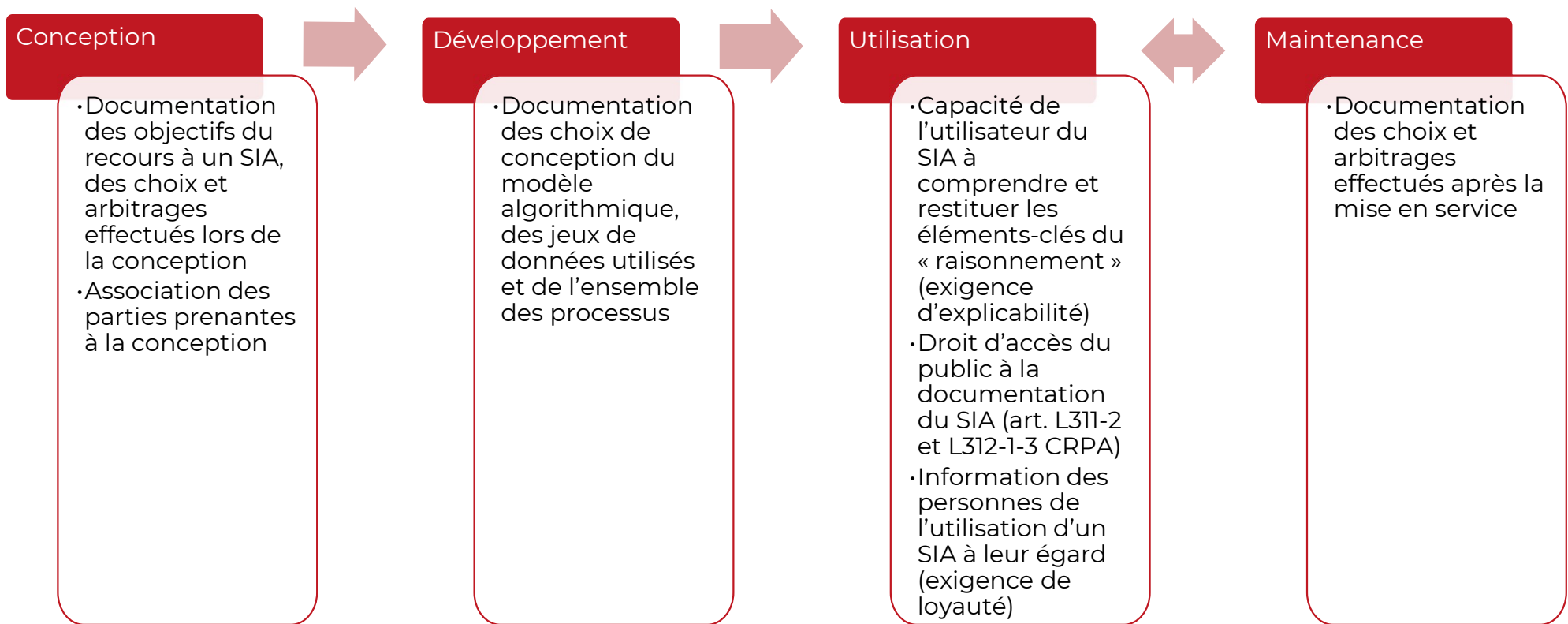
Performance : « Le principe de performance inclut la minimisation, la prévention et la résolution rapide des dysfonctionnements du système en conditions normales d'utilisation »



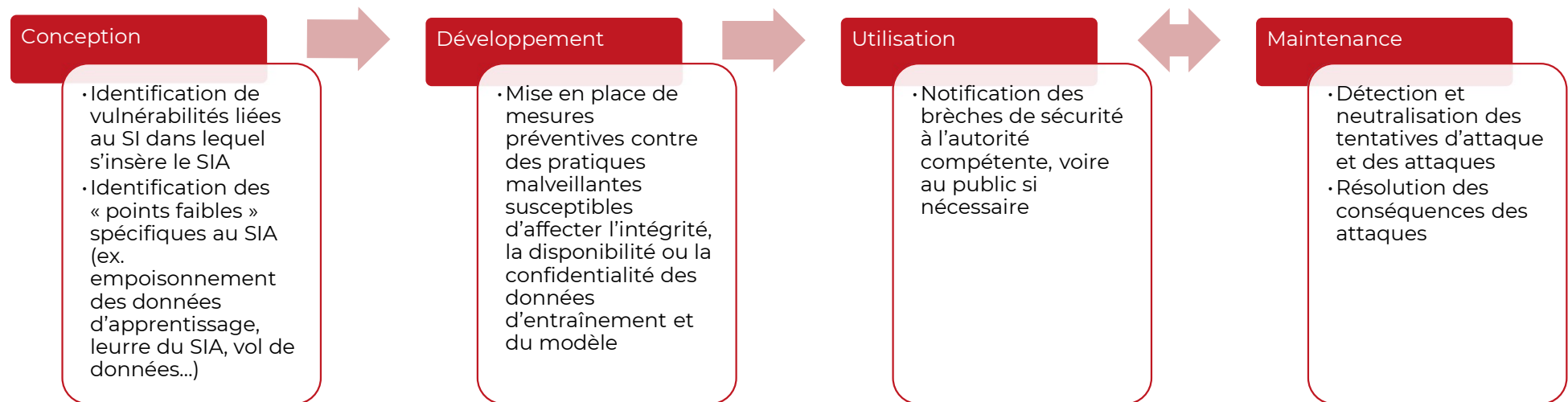
Équité et non-discrimination : « Un SIA ne saurait aboutir à un résultat inéquitable et, en particulier, à un résultat qui introduirait une discrimination injustifiée. »



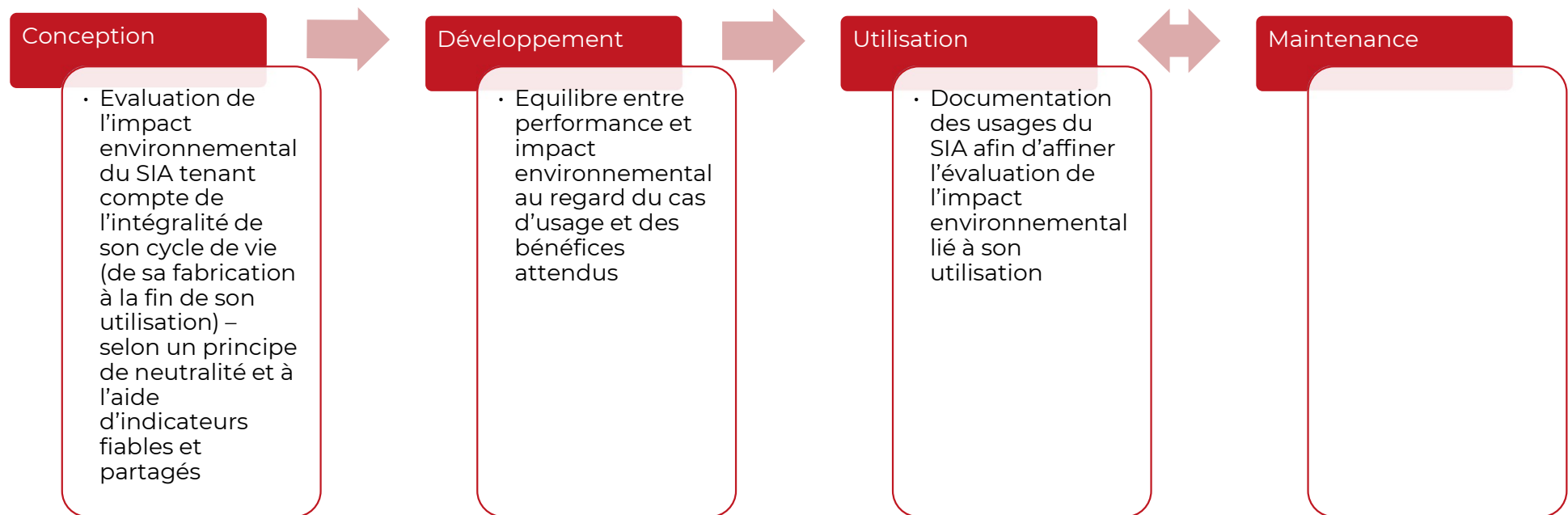
Transparence : « Le principe de transparence impose la formalisation des choix et arbitrages effectués lors de la conception et des constats effectués après la mise en service. »



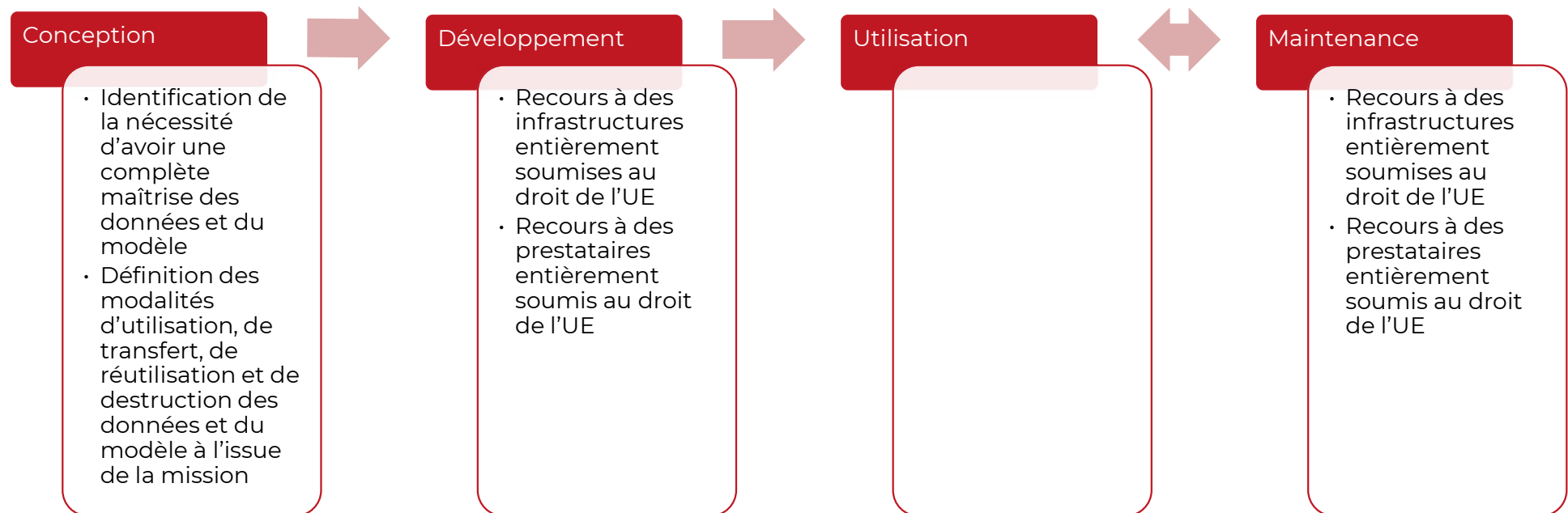
Sûreté : « La conception d'un SIA public de confiance doit impérativement intégrer [...] la prévention des attaques et la résolution de leurs conséquences. »



Soutenabilité environnementale : « La décision de recourir à un SIA, l'arbitrage entre l'achat et la conception en régie et, selon le cas, les critères de l'achat public et les choix internes de conception doivent [...] intégrer cette dimension. »



Autonomie stratégique : Lorsqu'il importe d'assurer une complète maîtrise des données, outre le recours à des infrastructures propres, il apparaît légitime que seules les entreprises entièrement soumises au droit de l'UE soient admises à candidater à une commande publique.



Quelle est la portée d'une démarche éthique ?

- Participer à la définition d'une doctrine administrative de l'IA de confiance
- Construire la confiance avec les utilisateurs et les destinataires de SIA, qu'ils soient agents ou usagers du service public
- Anticiper de futures exigences légales concernant les SIA « à haut-risque » au sens de la proposition de règlement sur l'IA, publiée par la Commission européenne en avril 2021 et dont l'adoption est prévue prochainement

Quelques ressources pour aller plus loin :

- Groupe d'experts de haut niveau sur l'IA (UE), [Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance](#), 8 avril 2019
- OCDE, [Recommandation du Conseil sur l'IA](#) (OECD/LEGAL/0449), adoptée le 22 mai 2019
- Groupe d'experts de haut niveau sur l'IA (UE), [Assessment List For Trustworthy AI for self-assessment](#), 17 juillet 2020
- Commission européenne, [COM\(2021\)206 Proposition de Règlement européen établissant des règles harmonisées concernant l'IA](#), 21 avril 2021
- UNESCO, [Recommandation sur l'éthique de l'IA](#), adoptée le 23 nov. 2021
- Conseil de l'Europe (Comité sur l'IA), [Projet zéro révisé de convention \[cadre\] sur l'IA, les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit](#), 6 janv. 2023

Quelques ressources pour aller plus loin :

- Ethical AI, [Guide pratique pour des IA éthiques](#), sept. 2021
- Hub France IA, [L'IA éthique en pratique – Opérationnaliser votre SIA avec une démarche éthique](#), mai 2023
- ...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter : anthea.serafin@ekitia.fr